

Être membre de la paroisse, Ça veut dire quoi ?

- Vous assistez au culte
- Vous participez à des activités
- Vous recevez les informations



Vous pouvez être membre de la paroisse de Pentemont-Luxembourg



**EGLISE PROTESTANTE
UNIE DE FRANCE**

communauté luthérienne et réformée

Pentemont-Luxembourg

Vous pouvez être :

- Ami : vous participez à des activités, recevez les informations de la paroisse.
- Paroisien.ne : vous êtes engagés activement et financièrement dans la vie de la paroisse
- Membre électeur : vous êtes engagés activement et financièrement et vous avez le droit de vote lors des assemblées générales

Attention !

L'inscription comme « membre électeur » n'est pas automatique.

Pour être inscrit comme « membre électeur » il faut remplir un formulaire d'inscription situé au verso.

L'Église ne vit que par vos dons.

Votre don est indispensable et ressort de la responsabilité de tous, à la hauteur de ses moyens et de sa volonté de faire vivre la paroisse.

Il permet de prendre en charge les dépenses quotidiennes de l'Église : rémunérer les pasteurs et les personnes en charge de l'administration et de l'entretien de nos Églises et locaux, payer nos charges et fournisseurs, mais aussi annoncer de l'Évangile auprès de la jeunesse, la catéchèse, la formation adulte, et financer des projets importants : travaux immobiliers de restauration, activité des scouts, solidarité avec les autres paroisses, formation et rémunération des autres pasteurs...

Inscription comme membre électeur de la paroisse de Pentemont-Luxembourg

(à renvoyer avant le 23 décembre 2026)

Coordonnées

☐ M ☐ Mme

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse courrier :

.....

Code postal :

Ville :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Adresse e-mail :

*Je souhaite participer fidèlement au service de l'Évangile, à la vie matérielle et financière de l'Église, ainsi qu'à son gouvernement (notamment voter à l'assemblée générale). Ayant pris connaissance des articles 1 et 2 de la Constitution de l'Église protestante unie de France et de l'article 3 des statuts de l'association cultuelle de l'Église protestante unie de Pentemont-Luxembourg; reconnaissant que « Jésus-Christ est le Seigneur »; **je demande mon inscription comme « membre de l'association cultuelle ».***

Selon l'article 2, §2 de la Constitution, les membres de la communauté qui désirent être membres de l'association cultuelle doivent en faire la demande écrite au conseil presbytéral. Afin de finaliser votre demande, merci de prendre rendez-vous avec le pasteur ou un membre du conseil presbytéral. Ceux qui sont inscrits sur la liste des membres de l'association cultuelle sont appelés à participer fidèlement au service de l'Évangile et à la vie matérielle et financière de l'Église ainsi qu'à son gouvernement.

A : **le :**

[signature]